



Droit d'hébergement pour personne vivant à l'étranger

Par **bodeguita**, le **30/04/2008** à **13:01**

Bonjour,
j'aimerais savoir ce qu'il se passe lorsque l'un des deux parents décide de quitter la France et d'aller s'installer au Maroc.

C'est ce qui arrive aujourd'hui.

Le père de mon enfant a un droit de visite et d'hébergement en France mais il est parti s'installer au Maroc (il est français) et depuis lors, m'impose de conduire ma fille à l'aéroport et surtout pas celui qui est à côté de mon domicile. Je précise que je ne refuse pas de faire des efforts mais les horaires des vols et la distance entre mon domicile et l'aéroport sont inconsiderés.

Ex : vol à 23h45 à 3h de route de chez moi. Bossant le lendemain, c'est l'enfer pour y arriver.

Une journée complète de perdue X 2 puisqu'aller et retour !

Il a les moyens financiers de subvenir aux voyages de sa fille de 10 ans.

Par **caromaiwen**, le **30/04/2008** à **19:36**

Y a-t-il eu un jugement ? sinon il faut ressaisir le jaf pour qu'il statue sur les modalités

Par **bodeguita**, le **30/04/2008** à **20:35**

Je saisis le JAF maintenant, et demande une révision du DVH.